



MENNECY

PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

AVIS AU PUBLIC

Conformément à la Directive Européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002, le Projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la Commune de MENNECY est mis à la disposition du public pendant une durée de 2 mois.



Le dossier ainsi qu'un registre de concertation sont disponibles à la Mairie Monique Saillet, 65, boulevard Charles de Gaulle à MENNECY, à compter du :

**Mardi 15 juillet 2014 jusqu'au
Lundi 15 septembre 2014 inclus**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30



Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre de concertation ainsi que sur le site internet de la Ville « Mennecy.fr ».